

LE



CANAILLE

JOURNAL INDÉPENDANT FONDÉ PAR HABIB OULD MAHFOUDH - ÉDITION FRANÇAISE - ONZIÈME ANNÉE - NUMÉRO 415 DU 21 OCTOBRE 2003 - 200 UM - 500 FCFA

Le fabuleux destin du Père Mokhtar

A la veille de son indépendance, la Mauritanie est dépourvue de la moindre ressource. Dirigé depuis le Sénégal, l'embryon d'administration qui y est établi ne vit que grâce à une subvention budgétaire de la France. En plus, à cause de la revendication du Maroc, le pays est perçu sur la scène internationale comme une création française visant à déguiser le maintien d'une présence néo-coloniale en Afrique du nord-ouest. Ainsi débute le fabuleux destin politique de feu Mokhtar Ould Daddah, "le père de la nation" décédé mercredi 15 octobre à Paris. Ainsi est née la Mauritanie.

Quand la France quitte la Mauritanie après près de 60 ans de colonisation, elle laisse derrière elle un territoire dépourvu de tout. Sauf à donner raison au Maroc qui le revendique, et pour qui le pays n'est qu'une créature française destinée à maintenir une présence coloniale déguisée dans la sous-région, tout était à inventer : aucun centre urbain, aucune activité économique moderne susceptible de fournir des ressources au jeune Etat. Seules quelques garnisons plantées le long de l'axe Saint-Louis-Colomb-Béchar, une dizaine d'écoles primaires dont à peine quelques centaines de lauréats avaient atteint le lycée et moins d'une dizaine l'université, témoignent que le pays a été un jour une dépendance française. Quant au semblant de vie politique que les réformes successives appliquées à partir de 1946 par Paris au profit des colonies y avait été introduite, il se résumait surtout à des querelles de personnes sur fond de vieux antagonismes traditionnels.

La Mauritanie est donc "mal partie", d'autant que l'équipe d'autochtones censée guider le pays dans ses premiers pas vers l'indépendance semble, à priori, peu qualifiée pour assumer une si lourde tâche : majoritairement composée d'anciens interprètes subalternes et instituteurs de campagne, elle n'a aucune expérience de l'administration moderne. Seul le président Mokhtar Ould Daddah paraît alors légèrement familier avec l'idée de l'Etat. Il faut dire qu'à trente six ans, comme Mauritanien, il a un profil unique. Fils de marabouts, il a reçu une éducation digne de son milieu familial, avant d'être envoyé à l'Ecole française des fils de chefs de Saint-Louis du Sénégal. Devenu interprète lui-aussi, il part à la fin des années 40 pour reprendre ses études dans un lycée de Nice puis à Paris. Il est, avec le docteur Racine Touré, le premier mauritanien à obtenir le baccalauréat. Après des études de droit et de civilisation arabe à l'institut des langues orientales, il devient avocat et épouse Marie-Thérèse Gaudroy, une fille de fonctionnaires issus de la bourgeoisie parisienne. Quand il rentre définitivement en Mauritanie en 1957, une loi-cadre vient de doter les colonies françaises d'un statut de semi-autonomie. Des assemblées territoriales et des conseils de gouvernement sont prévus. Ould Daddah se présente aux élections, est élu conseiller territorial, et dans la foulée désigné vice-président du territoire. Un an plus tard, grâce à une nou-

velle réforme du régime des colonies, il accède à la présidence du Conseil, poste dévolu jusqu'ici par la loi au gouverneur français du pays. A cette époque, il a déjà de grands desseins pour son pays.

"Si le Sahara, si le Sahel et le Fleuve, si le Cherg, si la Guebla représentent des entités vivantes avec des vocations particulières, nous placerons au-dessus d'elles une entité qui les résume toutes : la Mauritanie. Faisons ensemble la nation mauritanienne", lance-t-il notamment dès 1957 lors de son discours d'investiture à la vice-présidence du Conseil de gouvernement. Cette même année, il obtient de la France le transfert de l'administration du pays de Saint-Louis, siège commun aux territoires du Sénégal et de la Mauritanie, à Nouakchott dont il fait la capitale. C'est dans le même esprit que dès 1961, il dote le pays d'une nouvelle constitution : votée le 20 août 1961, ce texte d'inspiration présidentielle remplace la loi fondamentale de 1959, qui à ses yeux a le défaut d'instaurer un régime parlementaire peu adapté à l'impératif de construction d'un pouvoir central qui lui est cher.

"trop moderne"

Cependant, confronté à la méfiance de notables traditionnels qui le trouvent "trop moderne", le jeune chef d'Etat doit aussi faire face à une vive opposition d'une partie de la jeunesse nationaliste qui lui reproche de ne pas avoir "coupé réellement avec la France". Et donc de maintenir le pays sous l'influence de celle-ci.

Pour les neutraliser, Ould Daddah s'emploie à les courtiser. En 1961, il convoque un congrès extraordinaire de sa formation : le Parti du regroupement mauritanien (PRM). Toute la classe politique est invitée; ses adversaires comme ses partisans. Résultat : à l'issue de trois jours de débats, il parvient à convaincre tous les partis de fusionner en un seul : le Parti du peuple mauritanien (PPM). Erigé en 1964 en parti unique, le PPM voit même, deux ans après, une réforme constitutionnelle lui accorder la suprématie sur l'ensemble des organes de l'Etat. Avec ses fonctions de chef d'Etat, le président Ould Daddah assure, aussi celle de secrétaire général du parti. Désormais, seul maître à bord, il peut se fixer ses priorités. Il a en deux : maintenir le pays hors des tensions ethniques que les attitudes parfois affichées par certains activistes maures et noirs laisse craindre, et conjurer la menace marocaine toujours pesante. Si un art consommé des dosages aux divers postes politiques lui permet encore d'endiguer le danger ethnique, il a besoin de davantage de ressources pour faire face péril marocain. A l'intérieur, les mesures prises par son gouvernement - dont une loi interdisant la double nationalité et qui est censée dissuader les ralliements au profit du Maroc - ne semblent pas complètement limiter l'hémorragie qui frappe le pays en direction du royaume chérifien. Au milieu des années 60, les transfuges mauritaniens pour le Maroc sont encore nombreux. Parmi eux, plusieurs personnalités politiques de poids,

comme Ahmedou Ould Horma Ould Bahana, premier député mauritanien élu à l'assemblée française en 1946. A la tête d'un front libération de Mauritanie (FLM), il s'est installé au royaume dès 1958. Il y a aussi Dey Ould Sidi Baba, chef général des smasides et ancien ministre au sein du premier gouvernement autonome de la Mauritanie. Il sera plusieurs fois ministre avant d'être premier ministre et président du parlement marocain. Egalement ancien membre du cabinet mauritanien et rallié au Maroc, Mohamed El Mokhtar Ould Bah. De même que Mohamed Fall Ould Oumère. Emir en titre du Trarza, il revient en 1963 à Nouakchott. Un moment libre, il est arrêté suite à des aveux attribués à un officier des services secrets chérifien interpellé alors qu'il lui rend visite à Nouakchott. Il sera accusé d'être revenu pour organiser des "actions subversives de l'intérieur". Il est vrai que des précédents avaient déjà eu lieu : attentat meurtrier, en mars 1962, contre des militaires français à Néma, assassinat à Nouakchott en octobre 1960 de Abdallah Ould Oubeid, député-maire d'Atar, etc.

Si, pour Ould Daddah, il y a donc urgence à faire cesser la poussée du "danger marocain" à l'intérieur du pays, il faut aussi limiter les dégâts que celui-ci pourrait produire à l'étranger. N'a-t-il pas encore à l'esprit la rude bataille qu'il a livrée au lendemain de l'indépendance pour obtenir l'entrée de son pays à l'Organisation des Nations-Unies?

Position courageuse

Jusqu'au milieu des années 60, Ould Daddah et son régime sont encore, auprès de beaucoup de pays, perçus à travers la propagande que Rabat a répandue à leur sujet : des éléments aux mains de la France qui lui assurent une présence militaire dans cette partie du continent africain. Pour se démarquer d'une telle image, Ould Daddah va s'appliquer à nouer des relations avec des régimes réputés progressistes. Deux pays vont l'y aider : La Tunisie et l'Algérie. Seul Etat arabe à s'être opposé à la revendication marocaine sur la Mauritanie, Tunis a d'ailleurs été coparrain avec la France et le Liberia de la candidature mauritanienne à l'Onu. Ce pays va d'autant plus s'engager aux côtés de Nouakchott, qu'il se souvient de la position courageuse de président mauritanien lors de la crise de Bizerte en 1961. En guise de protestation contre le refus français d'évacuer la base militaire que Paris occupait dans ce port tunisien, Ould Daddah - pourtant sans autre ressource - n'a pas hésité à renoncer à la subvention budgétaire que la France lui accordait alors chaque année. Quant aux dirigeants algériens qui se souviennent de la position mauritanienne durant leur guerre d'indépendance, ils sont particulièrement touchés par le soutien de Ould Daddah et de son gouvernement pendant la guerre frontalière qui les a opposés en 1963 au Maroc.

Par l'entremise de ces deux Etats, le président mauritanien va surtout cher-

cher à approcher des chefs d'Etats comme l'égyptien Gamal Abdel Nasser. Son amitié va s'avérer précieuse. Elle ouvrira tellement d'horizons à Ould Daddah, que le Maroc lui-même est finalement contraint d'admettre le caractère irréversible de l'existence internationale de la Mauritanie : Après une rencontre en marge du premier sommet de l'Organisation de la conférence islamique (OCI) à Casablanca en septembre 1969, Hassan II et le président Ould Daddah signent en 1970 une convention d'amitié et de bon voisinage qui met fin définitivement à la revendication marocaine sur la Mauritanie. Et du coup ouvre à Ould Daddah les deux dernières portes diplomatiques qui lui sont encore closes : la présidence de l'Organisation de l'unité africaine qu'il dirige en 1971 et de façon exceptionnelle pour un mandat supplémentaire l'année suivante, puis la Ligue arabe. Après un vote unanime, son pays est admis dans cette organisation en 1973.

Maures et Noirs

Pendant qu'il conforte l'existence internationale de la Mauritanie, Ould Daddah s'est cependant détourné de la situation dans son pays. N'est-ce pas dans le but d'éviter toute rupture des rapports entre Maures et Noirs qu'il s'est dès la veille de l'indépendance efforcé de fixer à la Mauritanie une vocation de "trait d'union entre l'Afrique noire et le monde arabe" ? Au moment de l'accession de la Mauritanie à la souveraineté internationale, Ould Daddah semble en mesure d'imposer aux deux communautés un tel dessein. Mais dès le milieu des années 60, son autorité va éprouver de sérieuses difficultés à le faire respecter. La promulgation, le 30 janvier 1965, de deux dispositions de lois rendant l'apprentissage de l'arabe obligatoire dans le premier et second cycle de l'enseignement, va ouvrir une première crise. Vivement réclamée par les Maures qui s'estiment lésés par un système qui donne la part belle au français qu'ils ont toujours boycotté pendant l'occupation coloniale, cette mesure est en revanche mal ressentie par la communauté noire. Celle-ci ayant davantage fréquenté l'école coloniale, elle craint qu'une telle mesure débouche à terme sur sa marginalisation par l'exclusion du français, sa langue de travail, et la consécration de l'arabe comme langue officielle.

Pour faire part de leur mécontentement, des élèves noirs entrent en grève le 4 février. Le 6, de violents affrontements les opposent à leurs collègues maures, notamment au Lycée de Nouakchott. Le 9, la violence déborde le milieu scolaire et progressivement se répand dans le pays. L'armée intervient, mais le bilan est lourd : dix morts et plus d'une cinquantaine de blessés. Le même mois, les élèves noirs sont rejoints par leurs aînés fonctionnaires. Non seulement ces derniers les soutiennent sans réserves, mais 19 d'entre eux rendent public un manifeste qui dénonce la sous-représentation de leur communauté aux divers postes politiques. Premier du genre, ce texte va jusqu'à contester le bien fondé de la supériorité démographique attribuée alors officiel-

lement à la communauté maures (80% de la population) et qui justifie qu'elle se réserve les _ des postes du pouvoir.

Visiblement surpris par l'ampleur du mouvement, le président hésite sur la réaction appropriée. Finalement, il ordonne la fermeture des établissements scolaires et procède à l'arrestation des responsables présumés des affrontements. 26 personnes appartenant autant à la communauté maure que noire sont mises en résidence surveillée. Ironie de l'histoire : les détenus se réconcilient et une fois libres créent un vaste mouvement unifié d'opposition au régime : le Mouvement national démocratique, MND. D'inspiration marxiste, le MND et son avant-garde, le Parti des Kadhines (prolétaires) mauritaniens (PKM) sont composés essentiellement d'étudiants et d'élève. Mais ils sont très populaires au sein de la nouvelle classe ouvrière née après la mise en exploitation des mines de fer du nord. Fait inédit dans un pays musulman, le MND/PKM pouvait aussi compter sur un vaste réseau de sympathisants dans le pays, y compris, au sein des mosquées.

Au sommet de sa popularité

Le mouvement a un double objectif : parachever l'indépendance nationale en mettant un terme à la dépendance de la Mauritanie vis-à-vis de la France et gommer les inégalités sociales dans le pays. Pour cela, il réclame la nationalisation des richesses nationales, surtout le secteur minier exploité depuis 1963 et contrôlé à 80% par une société française, la Miferma (Mines de fer de Mauritanie) : la sortie de la zone franc ; l'abolition de l'esclavage et l'autonomie culturelle pour toutes les communautés ethniques.

Multipiant grèves et manifestations, le MND/PKM est dans un premier temps violemment réprimé. Un de ses chefs, sidi Mohamed Ould Soumeida, trouve la mort entre les griffes de la police en 1968. La même année, à Zouerate, 6000 manifestants ouvriers proches du mouvement sont la cible de tirs de l'armée. On dénombre six tués et des dizaines de blessés. Pour la première fois, le pays est réellement au bord de l'explosion. Une fois encore l'habileté politique du président va opérer. Grâce à l'appui et à l'aide généreuse des quelques pays arabes - surtout l'Algérie de Houari Boumediène et la Libye de Mouammar Kadhafi, très sensibles au discours sur l'émancipation nationale vis à vis de l'étranger - Ould Daddah accède aux principales demandes de ses adversaires : le 24 juin, il adresse à la France une demande de révision des accords de coopération signés entre les deux pays en 1961. Cette révision est effective dès le 15 février 1973. Les deux gouvernements la modifient par une nouvelle convention dépouillant leurs rapports de tout aspect touchant à la souveraineté de la Mauritanie. Aucune disposition en matière de défense n'y figure. La sortie de la zone franc CFA et la création d'une monnaie nationale, l'Ouguiya, sont, à leur tour, annoncées le 28 novembre suivant. Un an plus tard, est prise la décision de nationaliser la puissante Miferma. Elle

Suite en III